

DÉLIBÉRATION N°2017-09 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Conventions-cadres avec le CSTB
et avec le Service d'infrastructure de la Défense**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le projet de convention-cadre entre le Cerema et le CSTB et autorise le directeur général à signer cette convention-cadre.

Article 2

Le conseil d'administration approuve le projet d'accord de coopération entre le Cerema et le Service d'infrastructure de la Défense et autorise le directeur général à signer cet accord de coopération.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Lyon, le 21 juin 2017.

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau